

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, suite à l'annulation de la séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 pour cause de manque de quorum, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances ce treizième jour d'avril 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en date du 9 avril 2021 et déposé aux archives de la municipalité

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2021-04-31 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT les directives de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la santé publique concernant les règles sanitaires à respecter dans le contexte de la CODID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

2021-04-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Réponses aux questions de la séance précédente
7. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
8. Approbation des comptes / Mars 2021
9. Correspondance
 - a. Directeur général
 - b. Maire
10. Dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité au 31 décembre 2020
11. Dépôt et adoption des états financiers consolidés de la RIDT au 31 décembre 2020
12. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 31 mars 2021
13. Dépôt du registre des actifs immobiliers de la Municipalité en date du 1^{er} mars 2021
14. Octroi du contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2021
15. Adoption de la liste des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour l'année 2021
16. Entretien paysager pour la saison 2021
17. Adhésion annuelle de la Municipalité à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLSBS)
18. Acceptation des modalités du *guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*
19. 2^e programmation TECQ 2019-2023
20. Acceptation de l'offre de services pour le fauchage le long des chemins et des intersections de la Municipalité pour la saison 2021
21. Nomination d'un(e) représentant(e) substitut auprès de la RIDT
22. Adoption des prévisions budgétaires pour la construction du Centre communautaire
23. Rapport des élu(e)s
24. *DIVERS*
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance
27. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 3 MAI 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2021-04-33 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2021-04-34 APPROBATION DES COMPTES / MARS 2021

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mars 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 1^{er} mars 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-un mille six cent cinquante-huit dollars et quinze sous (81 658,15 \$), soit une somme de soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-et-un dollars et soixante-neuf sous (79 531,69 \$) pour la Municipalité, et de deux mille cent vingt-six dollars et quarante-six sous (2 126,46 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 1^{er} mars 2021 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 13 avril 2021.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Demande de certains propriétaires d'érablières dans la Vallée de la Rivière-Noire pour l'ajout de conteneurs à vidanges et à recyclage. Le maire, Monsieur André St-Pierre fera un suivi.

**2021-04-35 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31
DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier 2020 de la Municipalité de Saint-Athanase pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil en ont pris connaissance lors d'une réunion de travail tenue le 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte et adopte le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, tel que rédigé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

QUE le maire, Monsieur André Saint-Pierre, fera rapport sur les faits saillants des états financiers 2020 de la Municipalité et du rapport du vérificateur externe, lors de la séance de ce conseil à se tenir en date du 7 juin 2021;

QUE le maire ainsi que directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase, tout document se rapportant audit rapport financier.

2021-04-36 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale des Déchets du Témiscouata (RIDT) a adopté, en date du 17 mars 2021, ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE ledit rapport financier a été déposé et soumis aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont procédé à l'étude dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte et adopte le rapport financier de la RIDT pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020 tel que déposé.

2021-04-37 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 31 MARS 2021

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

**2021-04-38 DÉPÔT DU REGISTRE DES ACTIFS IMMOBILIERS
DE LA MUNICIPALITE EN DATE DU 1^{ER} MARS 2021**

ATTENDU QUE la *Commission municipale du Québec* a procédé à un audit de performance dans trois municipalités du Québec concernant l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations;

ATTENDU QUE la *Commission* vise par ces travaux d'audit à susciter des changements durables dans le fonctionnement et la performance des municipalités et ce, au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la *Commission* a publié son rapport d'audit en février 2021;

ATTENDU QUE la *Commission* constate qu'aucune des municipalités auditées n'a développé d'approche globale pour regrouper ses actifs immobiliers et les organiser dans une base de données ou un registre afin de s'assurer de détenir l'information essentielle à la prise de décision;

ATTENDU QUE la *Commission* soumet, dans son rapport, des recommandations quant à la gestion des actifs municipaux qui devraient être suivies par les municipalités qui se résument sommairement à :

1. Regrouper les données existantes et consigner celles détenues par un ou plusieurs membres du personnel sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité.
2. Déterminer les actifs critiques et ceux jugés prioritaires de la municipalité en fonction de l'évaluation des risques et du niveau de service à offrir.
3. Définir les besoins quant aux données qui sont nécessaires pour aider à la prise de décision et à une reddition de comptes transparente, données qui incluent notamment :
 - a. un inventaire complet ;
 - b. la valeur de remplacement.

4. Élaborer et amorcer la mise en œuvre d'une première politique de gestion d'actifs qui précise notamment leur vision et leurs objectifs, qui définit les rôles et responsabilités et qui détermine les actions à accomplir pour améliorer leur performance en la matière.
5. Mettre en place un mécanisme et choisir des outils appropriés pour la consignation des données relatives aux actifs; rendre celles-ci exploitables et accessibles en fonction des besoins des parties concernées.
6. Établir des procédures de collecte, de consignation et de mise à jour des données pour en assurer la fiabilité.

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est approprié de suivre les recommandations de la *Commission municipale du Québec* relativement à la gestion de ses actifs immobiliers et, dans un premier temps, de regrouper les données existantes et consigner celles sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;

ATTENDU QUE la direction générale de la Municipalité a élaboré un registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité en date du 1^{er} mars 2021;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce registre et s'en disent satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité préparé par la direction générale de la Municipalité en date du 1^{er} mars 2021 et accepte son dépôt aux archives de la Municipalité.

2021-04-39 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2021

ATTENDU QU'un appel d'offres de service par voie publique a été lancé sur le site officiel du SEAO le 9 février 2021 pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2021 (machinerie lourde et matériel granulaire);

ATTENDU QU'un avis public pour cet appel d'offres a été publié dans le journal *Info Dimanche* en date du 10 février 2021, et a été affiché aux endroits déterminés par règlement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le vendredi 19 mars 2021, à 11 h 05, en présence de Mesdames Linda Morin et Johanne Labrecque, de Monsieur Marc Leblanc, directeur général de la Municipalité, et de Monsieur Guillaume Thériault, soumissionnaire;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposées leur soumission respective soit, *Concassage E. Tanguay inc.*, *9096-8884 Québec inc.* et *C.G. Thériault inc.*

ATTENDU QUE l'étude de conformité des trois (3) soumissions démontre qu'elles sont en tout point conforme;

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à une estimation de la dépense totale potentielle que le contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2021 comporte;

ATTENDU QUE le devis général stipule que la Municipalité se réserve le droit, pour des motifs de saine administration, de diviser en plusieurs contrats, pour des objets différents, le mandat pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le devis général stipule que la Municipalité se réserve également le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encours aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à une analyse des soumissions reçues dans le contexte du devis général, et dans l'objectif d'offrir le meilleur service possible aux contribuables de la Municipalité concernant l'entretien des chemins et des routes situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil divise en deux (2) contrats, pour des objets différents, le mandat pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2021;

QU'à cet effet ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise *C.G. Thériault inc.* pour la partie des travaux de voirie municipale relative au nivelage général de l'ensemble des routes et chemins situés sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2021 et ce, à la demande de la direction générale de la Municipalité, et conditionnel à ce que Monsieur Guillaume Thériault opère lui-même, personnellement, la machinerie nécessaire à l'exécution de ces travaux de nivelage;

QUE les coûts d'utilisation de la machinerie lourde utilisée et du matériel granulaire nécessaire pour l'exécution de ces travaux de nivelage général pour l'année 2021 sont ceux tels que plus amplement décrits dans le Formulaire de soumission déposé par l'entreprise *C.G. Thériault inc.* daté du 9 mars 2021 ;

QUE ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise 9096-8884 *Québec inc* pour les travaux de voirie municipale autres que ceux relatifs au nivelage général des routes et chemins situés sur le territoire de la Municipalité, comme, à titre d'exemples et sans limiter la généralité de ce qui précède, les travaux de nettoyage, de mise en forme, d'ajout de gravier sur une portion précise d'un chemin ou d'une route situé sur le territoire de la Municipalité, de remplacement ou d'ajout de ponceaux, etc;

QUE les coûts d'utilisation de la machinerie lourde utilisée et du matériel granulaire nécessaire pour l'exécution de ces travaux sont ceux tels que plus amplement décrits dans le Formulaire de soumission déposé par l'entreprise 9096-8884 *Québec inc* daté du 17 mars 2021;

QUE le maire et la direction générale de la Municipalité soient autorisés à signer avec les entrepreneurs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, tout document en lien avec l'exécution desdits travaux de voirie municipale pour l'année 2021.

2021-04-40 ADOPTION DE LA LISTE DES USAGERS ET DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte la liste suivante des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour la vidange des fosses septiques et des installations sanitaires pour l'année 2021

Total des usagers	2020	2021
I.S des résidences	135	134
I.S des chalets & érablières	82	80
Vidange et récupération	174	173
Vidange (Lac des Huards)	9	9

Revenus	2020	2021
VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCE / 100\$)	13 500 \$	13 400 \$
VIDANGES DES I.S. (SAISONNIER & ÉRABLIÈRE / 50\$)	4 100 \$	4 000 \$
VIDANGES & RECYCLAGE (170\$)	29 580 \$	29 410 \$
VIDANGES (Lac des Huards / 85\$)	765 \$	765 \$
TOTAL :	47 945 \$	47 575 \$

2021-04-41 ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON 2021

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie de la COVID 19 a forcé la fermeture du Centre des loisirs et laisse entrevoir une diminution des travaux de voirie municipale pour la saison 2021, ce qui aura pour effet de diminuer les heures de travail des deux (2) employés municipaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil, en vertu de ce qui précède, sont d'avis qu'il y a lieu de compenser, en partie, la diminution des heures travaillées de ses employés municipaux en leur accordant la responsabilité des travaux d'aménagement et d'entretien paysager sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'entretien paysager pour la saison 2021, notamment, la plantation d'annuelles et l'entretien des plates-bandes des aménagements municipaux, le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc George Labrecque, soient assumés, sous la supervision de la direction générale, conjointement par les employés municipaux.

2021-04-42 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLSBS)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLSBS) pour 2021-2022;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'adhésion au montant de 75 \$.

**2021-04-43 ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE
RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA
CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 21 juin 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le MAMH, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 21 juin 2019;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2021-04-44 2^e PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE par une correspondance datée du 21 juin 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, informait la Municipalité qu'elle recevrait une somme de 663 703 \$ répartie sur 5 ans dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QU' en conséquence de ce qui précède, des travaux doivent être programmés pour atteindre le minimum de ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, la 2^e programmation suivante dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 :

Programmation	Montant
1. Travaux de traitement de surface double dans les côtes de certaines routes et certains chemins situés sur le territoire de la Municipalité sur une distance approximative de 5km	250 000 \$
2. Phase 1 des travaux de construction du Centre communautaire	300 000 \$
3. Phase 2 des travaux de construction du Centre communautaire	98 703 \$

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'attestation accompagnant le sommaire de la programmation;

QUE le dépôt électronique de la programmation soit effectué en suivi des termes de la présente résolution avec tous documents connexes nécessaires à la finalisation du dossier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-04-45 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ET DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2021

ATTENDU QUE Monsieur Léon Deschamps a fait parvenir une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des chemins et des routes de la Municipalité pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est satisfait du travail effectué par Monsieur Deschamps ces dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Monsieur Léon Deschamps pour le fauchage le long des chemins et des routes de notre municipalité pour la saison estivale 2021 tel que présentée dans l'offre de service datée du 27 mars 2021 et reçue par courriel en date du 29 mars 2021;

QUE lesdits travaux devront être exécutés entre le 15 et 31 juillet 2021;

QUE la direction générale de la Municipalité communiquera avec Monsieur Deschamps afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2021-04-46 NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E)
SUBSTITUT AUPRÈS DE LA RIDT**

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2017-11-140, adoptée lors de la séance du conseil en date du 14 novembre 2017, la conseillère Madame Chantale Alain était nommée pour remplacer le maire auprès de la RIDT en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier;

ATTENDU QUE Madame Alain a démissionné de ses fonctions de conseillère au siège #1 en décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'en l'absence ou incapacité d'agir du maire Monsieur André St-Pierre, le conseil nomme le conseiller Monsieur Claude Patry pour le remplacer dans l'exercice de ses fonctions auprès de la RIDT jusqu'à la fin de son mandat.

**2021-04-47 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2020-09-112 adoptée lors de sa séance ordinaire en date du 8 septembre 2020, le conseil décidait de favoriser la démolition du Centre des loisirs actuel en vue de la reconstruction d'un nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour services professionnels, le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, la résolution portant le numéro 2021-03-28 octroyant le contrat pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme *Atelier 5* de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QU'une rencontre préliminaire entre les représentants de la firme *Atelier 5* et le directeur général de la Municipalité a eu lieu le 26 mars 2021 pour déterminer les prochaines étapes du projet et établir, en conséquence, un calendrier des échéanciers pour la construction du nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QU'il est impératif de soumettre à la firme *Atelier 5* des prévisions budgétaires en vue de la réalisation du projet de construction du nouveau Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte des prévisions budgétaires pour la construction du Centre communautaire au montant de **2 200 000 \$** (taxes incluses) qui se détaillent ainsi :

• **Coûts directs :**

- Coûts de démolition de l'actuel Centre des loisirs :	65 000 \$
- Coûts de construction du nouveau Centre communautaire :	1 942 000 \$
- Frais d'arpentage :	3 000 \$
	2 010 000 \$

• **Frais incidents :**

- Honoraires architectes;	125 000 \$
- Autres honoraires professionnels :	50 000 \$
	175 000 \$

• **Autres frais :**

- Puits artésien :	25 000 \$
- Intégration d'une œuvre d'art :	10 000 \$
	35 000 \$

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 17 mars 2021, réunion mensuelle de la RIDT. M. St-Pierre informe les membres du conseil que la ville de Dégelis paye pour l'installation de fosses septiques et champ d'épuration pour les propriétaires en défaut, et qu'elle se fait rembourser via les taxes municipales.*

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

CLÔTURE

A 20 h 48 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.